

Que faire en cas de découverte d'un cadavre de sanglier?



Ne touchez pas le cadavre



Repérez l'endroit - Prenez une photo du site et du cadavre



Nettoyez vos
chaussures et vos vêtements
Lavez votre chien



Evitez tout contact pendant 48 h avec
des porcs ou des sangliers vivants



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Contactez le réseau SAGIR de votre département

Office Français de la Biodiversité: Standard: 04.92.08.03.04 (heures de bureau)
sd06@ofb.gouv.fr / louis.bernard@ofb.gouv.fr

Fédération départementale des chasseurs: fdc06@chasseurdefrance.com
Standard: 04.93.83.82.39 (heures de bureau)